

REUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Dimanche 30 mars 2014 - 11 h 00

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE et le DIMANCHE 30 MARS à onze heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt trois mars deux mil quatorze, se sont réunis en la Salle des fêtes Maurice Couret, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etait présent l'ensemble des membres du Conseil municipal.

I – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte sous la présidence de M. FRERE Alain, Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : FRERE Alain, TERRAZZONI Claudine, GASIGLIA Bertrand, DAVID-BAILET Jacqueline, NATIVEL Joseph Luc, CARLES Jeanine, SIMON Georges, ROL Murielle, CARLES Lionel, MORAND Evelyne, PANIZZI Jean-Marie, DEPLANTAY Denise, BREMA Patrice, LERMA Yvane, ARDISSON Marcel, CASSINI Rose-Marie, VITALE Pierre, BAILET Nathalie, MIOLLAN Jean-Claude, GIUDICELLI Anne-Marie, CAMPOVERDE Alexandre, BARNEL Christiane, HESSE Roland, CANESTRIER Denise, TORDO Frédéric, FORMOSA Stéphanie, ORTH Sébastien, dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

M. FRERE Alain, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. ORTH Sébastien et pour assesseurs M. TORDO Frédéric, Mme FORMOSA Stéphanie, M. HESSE Roland.

II – ELECTION DU MAIRE

Voir annexe.

III – DESIGNATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de déterminer librement le nombre des Adjointes au Maire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif global.

En conséquence, le Maire propose de fixer à 8 le nombre des Adjointes au Maire.

Le Conseil Municipal,
à l'**UNANIMITE** des membre présents,

⇒ **Fixe** à 8 le nombre des Adjointes au Maire pour la durée du mandat.

Voir délibération.

IV – ELECTION DES ADJOINTS

Voir annexe.

V – TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Voir tableau ci-joint.

VI – DESIGNATION DES DELEGUES

V1-1. DESIGNATION DES DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A Vocation Multiple Val de Banquiere

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune auprès du SIVOM Val de Banquière.

Le Conseil Municipal,
à l'**UNANIMITE** des membres présents,
désigne :

⇒ en qualité de délégués titulaires :

- **Monsieur FRERE Alain**, Maire,
domicilié rue des Anciens Combattants en AFN à Tourrette-Levens (06690),
- **Monsieur VITALE Pierre**, Conseiller municipal,
domicilié 557 route de la Colle de Revel à Tourrette-Levens (06690)

⇒ en qualité de délégués suppléants :

- **Madame CARLES Jeanine**, Maire-adjoint,
domiciliée 199 chemin du Frogier Inférieur à Tourrette-Levens (06690),

- **Monsieur ARDISSON Marcel**, Conseiller municipal, domicilié 1638 chemin de Tralatorre à Tourrette-Levens (06690),

pour représenter la commune au SIVOM Val de Banquière.

Voir délibération.

<p>V1-1I. DESIGNATION DES DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE L'ABADIE</p>

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune auprès du SIVOM de l'Abadie.

Le Conseil Municipal,

à l'**UNANIMITE** des membres présents,

désigne :

⇒ en qualité de délégués titulaires :

- **Monsieur VITALE Pierre**, Conseiller municipal, domicilié 557 route de la Colle de Revel à Tourrette-Levens (06690),
- **Monsieur ARDISSON Marcel**, Conseiller municipal, domicilié 1638 chemin de Tralatorre à Tourrette-Levens (06690),

⇒ en qualité de délégués suppléants :

- **Monsieur MIOLLAN Jean-Claude**, Conseiller municipal, domicilié 1577 route de Châteauneuf-Villevieille à Tourrette-Levens (06690),
- **Monsieur CAMPOVERDE Alexandre**, Conseiller municipal, domicilié 232 chemin du Claoût à Tourrette-Levens (06690),

pour représenter la commune au SIVOM de l'Abadie.

Voir délibération.

<p>V1-1II. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ</p>
--

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune auprès du SDEG.

Le Conseil Municipal,

à l'**UNANIMITE** des membres présents,

désigne :

⇒ en qualité de délégué titulaire :

- **Monsieur ARDISSON Marcel**, Conseiller municipal,
domicilié 1638 chemin de Tralatorre à Tourrette-Levens
(06690),

⇒ en qualité de délégué suppléant :

- **Monsieur MIOLLAN Jean-Claude**, Conseiller municipal,
domicilié 1577 route de Châteauneuf-Villevieille à Tourrette-Levens
(06690),

pour représenter la commune au SDEG.

Voir délibération.



En foi de quoi, le présent procès-verbal a été clos.
Séance levée à 12 h 00.

Le Maire soussigné, certifie que le présent procès-verbal comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal dans ladite séance a été affiché sous huitaine, le 4 avril 2014.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain FRERE.